

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE Contrôle technique périodique (7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures (8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ 18/06/2024 NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S006C169

(9) RAISON SOCIALE: SAS AUTO BILAN SLV

(3) COORDONNÉES: 55 RUE CLAUDE BERNARD

ZI SECTEUR C7

06700 SAINT LAURENT DU VAR

Tél: 0492042020

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 00601259

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Date de 1^{ère} mise (2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation en circulation BG-694-VB (F) 30/05/2016 26/01/2011

Marque

Désignation commerciale

SUZUKI

SX4

(1) N° dans la série du type (VIN) TSMEYA71S00519551

(5) Catégorie internationale

Genre VP

Type/CNIT

Énergie

M10SUZVP000W104

Document(s) présenté(s)

Copie du certificat d'immatriculation visée par un vendeur professionnel

(3) DATE DU CONTRÔLE

19/04/2024

N° DU PROCÈS-VERBAL

24030547

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :

0.1.1.d.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Plaque non conforme AV 1.1.6.c.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Course trop longue

(réglage incorrect) 1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour usé

ARG

1.2.1.b.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Déséquilibre notable AR

1.4.2.a.2. EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT : Efficacité insuffisante

1.8.1.a.2. LIQUIDE DE FREIN : Liquide de frein contaminé ou sédimenté

2.1.3.a.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Jeu entre des organes qui devraient être fixes G

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG, AVD 5.2.3.e.2. PNEU: L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint AVG. AVD

8.2.22.e.2. OPACITÉ: Contrôle impossible des émissions à l'échappement 8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV

Défaillances mineures :

2.7.1.a.1. RIPAGE: Ripage excessif

4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation

horizontale d'un feu de brouillard avant AVG, AVD

8.2.22.c.1. OPACITÉ: Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important

Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P1351 P0402

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018: 30/12/2019: 163961 km / 03/12/2021: 184459 km / 01/12/2023: 214906 km / 26/01/2024: 216722 km

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

219356

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

ARRIERE AVANT D

Ripage (-8 à +8 m/km) : +8.2 m/km

Dissymétrie suspension (≤ 30%) : 7 % 4 %

835 daN Forces verticales: 516 daN

Frein de service

Forces de freinage : 226 daN 246 daN 10 daN 165 daN Déséquilibre (<20%): 94 %

Forces de freinage (efficacité): 401 da N 359 daN 8 daN 195 daN Taux d'efficacité global (≥50 %): 71 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 12 %

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : +0.4 % +02% Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : -4.0 % -4.0 %

